

Microprogramme de 1^{er} cycle en langue espagnole et cultures hispaniques

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-105-6-1
CYCLE	1 ^{er} cycle
TITRE OFFICIEL	Microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques
TYPE	Attestation
CRÉDITS	15 crédits
DURÉE	0.5 ans

- Admission à l'automne, l'hiver et l'été
- Nouveau programme
- Capacité d'accueil non limitée
- Temps plein
- Temps partiel
- Offert au campus de Montréal

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Danielle Vaillancourt (514) 343-7021
danielle.vaillancourt@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/nature/admission/>

Présentation

Le microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques permet à l'étudiant de se familiariser ou d'approfondir ses connaissances avec divers aspects du monde hispanophone : langue, culture, histoire et politique. Ce programme peut être suivi en parallèle à un autre programme.

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Forces

- Possibilité de suivre deux cours de langue consécutifs dans un même trimestre.
- Trimestres d'automne et d'hiver : cours semi-intensifs 2 fois par semaine
- Trimestre d'été : cours intensifs 4 fois par semaine

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 605/990 au TFI ou B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 18 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue espagnole et cultures hispaniques.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- Un test de classement est obligatoire.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2020** (à compter du 1^{er} octobre 2019)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2020** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2020** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2020** ?

Hiver

- **Hiver 2020:** Du 15 août 2019 au 1^{er} novembre 2019

Structure du programme (1-105-6-1)

Version 00 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0J S	ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0J S	ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0S
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0J S	ESP 2525	Composition espagnole 1	3.0S
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0J S	ESP 2535	Composition espagnole 2	3.0S
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0J S	ESP 2536	Grammaire avancée	3.0J
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0J	ESP 3610	Préparation au DELE (niveau supérieur)	3.0

Bloc 70B Culture : cours en espagnol

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0J	ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0S	ESP 3324	Roman et conte hispano-américains	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0J	ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 2300	Voix de l'Amérique latine	3.0J	ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0
ESP 3242	Romantisme et réalisme en Espagne	3.0			

Bloc 70C Culture : cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 3858	Autochtones d'Amérique latine	3.0	HAR 3131	La peinture espagnole du Siècle d'or	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0J	HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0J
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0J	LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0S
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0J	LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0J
HAR 2201	Art et architecture : Premières nations	3.0	POL 3835	L'Amérique latine	3.0J
HAR 2510	L'art baroque en Amérique latine	3.0J			

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Science politique et Philosophie	Baccalauréat	90 crédits	1-247-1-0	Jour
Études allemandes et Histoire	Baccalauréat	90 crédits	1-087-1-0	Jour
Études hispaniques	Mineure	30 crédits	1-105-4-0	Jour

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Le candidat doit atteindre le seuil de 605 au TFI, ou un score comparable sur un test jugé équivalent par l'Université*.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.